

# **Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 avril 2021**

Le huit avril deux mil vingt-et-un à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en visio-conférence sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 1<sup>er</sup> avril 2021.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Laurence BATAILLE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Bruno LOUATRON, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Luc BERGER, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Thomas CARREZ, Delphine FORET, Laurence GIRARD, Claire GUERINEAU, Régine VAILLANT.

Etaient absents : Liliane ELY, Jérôme COUDREUSE, Guy de DURFORT, Mickaël MONSIMIER, Pascal ROCTON, Christel BALDET.

Monsieur Bruno LOUATRON est désigné secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **Vote des taux d'impositions 2021.**

Monsieur Le Maire présente le tableau transmis par la DGFIP aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre les dernières prescriptions du cabinet KPMG dans le sens où il nous était conseillé de baisser nos dépenses de fonctionnement et d'investissement pour 2021 afin d'accroître notre marge d'autofinancement en augmentant parallèlement nos recettes.

Monsieur CHEVALIER explique qu'il s'agit aussi de financer les projets des années à venir.

Monsieur Le Maire propose d'augmenter le taux d'imposition sur le foncier bâti et de maintenir à l'identique le taux d'imposition sur le foncier non bâti.

Monsieur Le Maire propose d'augmenter d'un point le taux de la taxe sur le foncier bâti.

Monsieur LOUATRON explique que cela représente en moyenne une augmentation de 10 euros par foyer, soit 2,5 %.

Monsieur CARREZ s'interroge sur le gain que cela représentera pour la commune.

Monsieur CHEVALIER informe qu'il s'agit d'une recette d'environ 8515 euros par an.

Madame VAILLANT demande comment est composé le taux de référence pour 2021. Monsieur le Maire explique que ce taux est composé pour partie de la part départementale à hauteur de 20,72 % et de la part communale à hauteur de 19,93%.

Monsieur Le Maire rappelle que les taux les plus élevés des Communes de la Communauté de Commune sont à Précigné suit juste après Juigné.

Historiquement les taux de la Commune de Juigné étaient élevés depuis plusieurs années à l'époque où Monsieur Jacques-Henri de DURFORT était Maire de la Commune. Cela a permis le financement des stations d'épurations, de l'éclairage public, l'entretien des voiries.

Monsieur CHEVALIER souligne qu'il s'agissait là d'un courage politique de Monsieur de DURFORT.

Monsieur Le Maire rappelle les projets du mandat aux élus, et propose que chaque conseiller prenne la parole afin de donner son avis sur cette proposition.

Sept conseillers votent pour cette proposition et deux votent contre.

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents.

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré et voté à la majorité des membres présents

- décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,65 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31,43 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h40.

La prochaine réunion est fixée le vendredi 7 mai à 20h30.

Daniel CHEVALIER

Laurence BATAILLE

Bruno LOUATRON

Jean-Luc BERGER

Christel BALDET

Thomas CARREZ

*Absente*

Liliane ELY

Jérôme COUDREUSE

Delphine FORET

*Absente*

*Absent*

Laurence GIRARD

Guy de DURFORT

Claire GUERINEAU

*Absent*

Mickaël MONSIMIER

Régine VAILLANT

Pascal ROCTON

*Absent*

*Absent*